

Transport du grain de l'Ouest—Loi

au lieu d'un comité consultatif, qui donnerait au Parlement, avec l'aide d'experts, une perspective globale.

Deuxièmement, que la Commission canadienne des transports se mette immédiatement à étudier le rapport Snavely. Elle aura besoin d'environ deux ans pour le comprendre mais, au moins, nous saurons de quoi il retourne. Nous garantissons aux chemins de fer que nous les rembourserons et peut-être même davantage si nous constatons qu'ils sont traités injustement.

Enfin, ce qui ruine le Canada tout entier mais surtout les gens entreprenants, ce sont les taux d'intérêt élevés. Que le gouvernement accorde aux agriculteurs et aux petits exploitants quelque chose de semblable au Programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises ou l'une des mesures que mes collègues ont proposées, qui diminue de moitié les taux d'intérêt, sans que personne y perde. Il y a énormément à faire pour redonner de l'espoir et de la confiance au secteur de la production, à une époque où l'avenir est tellement prometteur pour le Canada tout entier.

Le président suppléant (M. Blaker): Les députés se rendent compte qu'il est 5 heures. La présidence a été avisée officieusement que les députés seraient disposés à prolonger la séance. Je

suis à la disposition de la Chambre. Si celle-ci le souhaite, nous pouvons le faire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je serais d'avis que si le député n'a pas terminé son discours nous demandions le consentement unanime de la Chambre pour lui permettre de le faire. Je ne sais pas s'il a terminé, mais nous avons tous trouvé ses propos fort intéressants, très positifs et sincères. C'est un député de marque qui jouit d'une excellente réputation dans le domaine de l'agriculture et des transports. Si le député veut terminer son discours dans trois ou quatre minutes, je tenterai certes d'obtenir le consentement unanime de la Chambre à cette fin.

M. Benjamin: Monsieur le Président, nous voulons bien que le député ait droit à ses 20 minutes.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre se montre fort obligeante en accordant son consentement au député, mais celui-ci vient de me dire qu'il rejette l'offre.

Comme il est passé 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement.

(A 17 h 03, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)